



**ACADÉMIE  
D'ORLÉANS-TOURS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
d'Indre-et-Loire

**DEMANDE D'AGREMENT**

**« JEUNESSE ET D'ÉDUCATION  
POPULAIRE »**

**Titre de l'association**

(tel que figurant sur la déclaration au Journal off

**Sigle éventuel :**

**Déclarée à la Préfecture de :**

**le:**

**sous le N°:**

**Publiée au Journal Officiel du :**

**Siège social :**

**Adresse postale (si différente du siège) :**

**Tél :**

**Adresse électronique :**

**Personne à contacter :**

Je soussigné(e), représentant.e légal.e de l'association, sollicite l'agrément « jeunesse – éducation populaire »

**Fait à :**

**Le**

**Nom, prénom, signature  
du / de la représentant.e légal.e**

Le dossier de demande d'agrément doit être adressé par courrier ou remis en mains propres à :

SDJES 37 – M. Loustalot

61, avenue de Grammont - CS 61664 - 37016 TOURS Cedex 1

## CONSTITUTION DU DOSSIER

Il doit comporter l'ensemble des éléments suivants :

- /// Le présent dossier, daté et signé par le/la représentant.e légal.e de l'association.
- /// Un exemplaire des statuts en vigueur (datés du dépôt en Préfecture / sous-préfecture).
- /// La composition des instances dirigeantes de l'association, avec l'indication des nom, prénom(s), profession, date de naissance et domicile ; précisez également la fonction de chacun.e au sein de l'instance (président.e, trésorier.ère, etc.)
- /// La copie de l'insertion au Journal Officiel de l'extrait de la déclaration initiale de l'association auprès de la Préfecture ou de la sous-préfecture.
- /// Les rapports moraux présentés lors de chacune des deux dernières assemblées générales.
- /// Les rapports financiers (incluant les comptes de résultats) présentés lors de chacune des deux dernières assemblées générales.
- /// Les rapports d'activité des deux derniers exercices, adoptés lors des assemblées générales.
- /// Le budget prévisionnel pour l'année en cours.

Tous ces documents doivent être validés en assemblée générale, datés et signés par le/la président(e) ou toute personne habilitée.

Tout dossier incomplet ne pourra être instruit.

Peuvent être joints au dossier tous documents permettant de mieux comprendre le fonctionnement de l'association et en particulier ses activités.

Avant le dépôt de votre dossier, vous pouvez solliciter l'avis du conseiller en charge des agréments : Arnaud Loustalot – [arnaud.loustalot@indre-et-loire.gouv.fr](mailto:arnaud.loustalot@indre-et-loire.gouv.fr) / 02-47-70-25-59

Au cours de l'instruction, une rencontre de votre/vos dirigeant.es peut être demandée.

## Informations sur votre association

### Nombre d'adhérent.es :

- adultes de + de 25 ans :
- jeunes (18 - 25 ans) :
- adolescents :
- enfants (<13 ans) :

### Nombre d'usagers occasionnels (le cas échéant) :

- adultes de + de 25 ans :
- jeunes (18 - 25 ans) :
- adolescents :
- enfants (<13 ans) :

### Encadrement des activités:

- Salariés permanents (> 1/4temps) :
- Intervenants à temps partiel (<10 h. hebdo) :
- Dont en contrats aidés (précisez le type d'aide) :
- Jeunes en service civique :
- Bénévoles :

### Lieux où s'exerce l'activité de votre association

### Activités de votre association

Votre association est-elle agréée au titre du sport ?

oui / non

Pour quels motifs votre association demande t'elle l'agrément « jeunesse – éducation populaire » ?

Présenter et préciser clairement en quoi les actions / activités de votre association s'inscrivent dans une dynamique de jeunesse et / ou d'éducation populaire :